

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 COMPTE-RENDU

Le 11 Septembre 2020, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 04 septembre 2020.

Date d'affichage de la convocation : 04 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 14 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 22

Présents : Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Alban **LE ROUX**, Marie-Rose **VENUTI**, Jean-Baptiste **PATAULT**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY**, Corinne **GRINCOURT**, Philippe **AUZOU**, Vanessa **LENOIR**, Yann **CASTELOOT**, Yannick **BIHAN**, Yannick **LABREUCHE**, Nolwenn **HERVET**, Marion **PICART**, François **de GOESBRIAND**, Jean-Yves **BRIANT**, Jacques **AUTRET**.

Avaient donné procuration : Gérald **GUÉGUEN** à Alban **LE ROUX**, Yann **HAMON** à Marie-Rose **VENUTI**, Marion **QUÉRÉ** à Vanessa **LENOIR**, Léonie **SIBIRIL** à François **de GOESBRIAND**.

Absente : Clotilde **SAUER**

Secrétaire de séance : Alban **LE ROUX**

Assistait également : Annie **SALIOU**, DGS.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Madame Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Maire remercie les élus présents à la commission des Finances du mardi 8 septembre et à ce conseil, programmés dans des délais très courts en raison de la date limite de dépôt des dossiers de demande subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local fixée au 15 septembre.

Mme Nicole **SÉGALEN-HAMON** fait part des difficultés rencontrées pour monter des dossiers dans des délais aussi courts mais soutient qu'il était hors de question que Carantec ne dépose de dossier, des crédits importants étant débloqués au niveau national dans le contexte de crise sanitaire lié à la Covid 19 pour le soutien à l'investissement local et à la relance des territoires.

Elle fait part des échanges avec Monsieur le Sous-Préfet à ce sujet, engageant les communes à déposer des dossiers rapidement.

Avant de passer la parole à M. Alain **DUIGOU**, adjoint aux Finances pour présenter les actions retenues, elle précise que le choix s'est porté sur la thématique relative à la transition écologique. Les choix ont été guidés par l'existence du projet en cours au rez-de-chaussée du Forum. Les architectes qui interviennent sur ce projet ayant une parfaite connaissance du bâtiment, ont été en mesure d'établir rapidement un projet de rénovation thermique de l'étage d'une part au-dessus du Forum en travaux, d'autre part au-dessus des salles d'activités existantes. Il a semblé opportun de travailler également sur la rénovation thermique de l'ancien musée et de pouvoir mettre rapidement

à disposition du public une salle aménagée à l'étage au-dessus du Forum. Le musée maritime et l'office de tourisme trouvant leur place au rez-de-chaussée.

Mme Nicole SÉGALEN-HAMON précise que la subvention ne sera pas forcément accordée au taux de 80%. Des priorités sont d'ores et déjà établies :

1. Forum Espace André Jacq
2. Salles d'activités Espace André Jacq
3. Ancien musée 8 rue Albert Louppe

Les travaux seront engagés en fonction des taux de subventions alloués. On peut avoir bon espoir. Les attributions de subventions pourraient être connues mi-octobre.

Avant de soumettre le projet de délibération au Conseil Municipal, Nicole SÉGALEN-HAMON propose à M. Alain DUIGOU de présenter les actions envisagées.

M. Alain DUIGOU liste les travaux de rénovation thermique envisagés, dont le détail figure dans le rapport établi par le cabinet d'architecte SABA, diffusé à tous les élus et dont le coût global s'élève à 600 000 € HT.

Il précise que lors de la commission des Finances, d'autres bâtiments sur lesquels des projets de rénovation thermique seraient bienvenus ont été évoqués, notamment l'école maternelle, la maison du Collège.

Mme Nicole SÉGALEN-HAMON indique que ces orientations ont été prises en compte pour des projets ultérieurs mais que la priorité s'est portée sur l'étage de l'espace André Jacq, des travaux étant déjà en cours au RDC de la partie Forum.

M. Jean-Yves BRIANT s'étonne que dans le cadre de la transition écologique, le choix se porte sur un chauffage électrique. Il pense que l'option d'une pompe à chaleur comme à la médiathèque mériterait d'être étudiée. Il s'interroge sur la possibilité d'utiliser la même pompe à chaleur que celle de la médiathèque.

Mme Nicole SÉGALEN-HAMON propose que cette option soit soumise pour étude à l'architecte. Le dossier sera donc adapté pour tenir compte de cette option. Ainsi il sera indiqué page 2 « installation de chauffage en extension du système électrique existant ou après étude d'un système plus économe par exemple une pompe à chaleur.

Mme Nicole SÉGALEN-HAMON donne lecture du projet de délibération.

1. DSIL 2020 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à l'accompagnement de la relance des Territoires :

Mme Nicole SÉGALEN-HAMON expose :

Par une circulaire du 14 janvier 2020, le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a précisé les modalités de mise en œuvre de la Dotation de soutien à l'Investissement public local (DSIL) pour l'année 2020.

En raison de l'épidémie du Covid-19, une circulaire ministérielle du 30 juillet 2020, précise que désormais la première priorité est d'engager la relance.

Ainsi au niveau national, un milliard d'euros supplémentaires est attribué en autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et leurs groupements, qui bénéficiera en

particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics. Ces crédits viennent en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements (DETR, DSIL, DSID, DPV), ouverts au sein de la loi de finances pour 2020.

Pour la Bretagne, cet abondement en faveur de l'investissement local se traduit par une dotation prévisionnelle globale de 62,5 M€, répartie entre les 4 départements.

Selon les règles applicables à la DSIL :

- La maîtrise d'ouvrage doit être assurée par une commune ou un EPCI ;
- Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement HT ;
- Les opérations qui démarreront dans le courant de l'année 2020 seront privilégiées ;
- Une des 3 thématiques prioritaires concerne les projets relatifs à la transition écologique, notamment ceux concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Les crédits devront soutenir des projets à démarrer rapidement ;
- Le taux de subvention est au maximum de 80%, ce qui implique un autofinancement minimum de 20% ;

Afin de permettre un engagement des crédits pour fin décembre 2020, il convient de déposer les dossiers pour le 15 septembre 2020 au plus tard.

Sur proposition de Mme Nicole SÉGALEN-HAMON, M. Alain DUGOU expose :

POUR LA COMMUNE DE CARANTEC, LES ACTIONS PROPOSÉES PORTENT SUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS.

Le projet concerne la pérennisation et la rénovation thermique de l'espace André JACQ et de l'ancien musée maritime.

En effet le transfert du musée maritime et du bureau d'information touristique au rez-de-chaussée du Forum de l'espace André JACQ conduit à la création d'une salle à l'étage.

L'aménagement de ce futur nouvel espace suppose l'isolation thermique et acoustique du bâtiment au-dessus du Forum d'une part, et au-dessus des salles d'activités déjà existantes d'autre part.

Par ailleurs, dans une démarche globale de rénovation énergétique des bâtiments, il convient de traiter également l'ancien bâtiment qui abritait le musée maritime.

Le programme de travaux d'un montant global estimé à 500 000 € HT, augmenté des frais annexes évalué à 20% (bureau de contrôle - diagnostics...) est arrêté à 600 000 € HT.

Le taux des subventions attendues dans le cadre de la DSIL est au maximum de 80 %.

Le cout des travaux par tranche peut être détaillé ainsi qu'il suit :

✓ **ISOLATION DU FORUM :**

Coût travaux : 250 000€ HT

Frais annexes (20%) : 50 000 € HT

Coût global : 300 000 € HT

✓ **ISOLATION SALLES ACTIVITÉS DE L'ESPACE ANDRE JACQ :**

Coût travaux : 150 000€ HT

Frais annexes (20%) : 30 000 € HT

Coût global : 180 000 € HT

✓ **ISOLATION ANCIEN MUSÉE 8 RUE ALBERT LOUPPE :**

Coût travaux 100 000€ HT

Frais annexes (20%) : 20 000 € HT

Coût global : 120 000€ HT

PLAN DE FINANCEMENT :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat D.S.I.L.	600 000 €	80 %	480 000 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			480 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		20%	120 000 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	600 000 €		600 000 €

Mme Nicole SÉGALEN-HAMON propose au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des Finances du 08 septembre 2020 :

- d'approuver les projets de rénovation thermique de l'espace André Jacq et de l'ancien musée 8 rue Albert Louppe,
- d'approuver les plans de financement des opérations présentées à la DSIL 2020
- d'autoriser Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et les pièces complémentaires nécessaires à leur instruction auprès de la Préfecture du Finistère pour la DSIL 2020, et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les projets de rénovation thermique de l'espace André Jacq et de l'ancien musée 8 rue Albert Louppe,
- approuve les plans de financement des opérations présentées à la DSIL 2020

- autorise Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et les pièces complémentaires nécessaires à leur instruction auprès de la Préfecture du Finistère pour la DSIL 2020, et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2. MOTION EN SOUTIEN A LA BRITTANY FERRIES

M. Alban LE ROUX soumet au Conseil Municipal une motion en soutien à Brittany Ferries. Il rappelle le nombre important de carantécois, salariés de l'entreprise, une quarantaine.

Il informe d'un rassemblement programmé le jour même à Kerisnel en soutien à cette grande entreprise locale, à laquelle les élus carantécois ne peuvent prendre part en raison du Conseil Municipal programmé à la même heure.

M. François de GOESBRIAND propose, ce qui est retenu, de modifier la dernière phrase du projet de motion ainsi qu'il suit : « Ils réaffirment enfin la nécessité de préserver cette entreprise ainsi que les emplois et rappellent que le Pays de Morlaix se bat toujours pour ne pas perdre la compagnie HOP. » Cette modification est adoptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à Brittany Ferries.

MOTION :

Brittany Ferries traverse aujourd'hui la crise la plus grave de son histoire.

Frappée de concert par deux crises conjoncturelles COVID 19 et Brexit qui s'annonce "dur" la compagnie, fleuron du tourisme breton, ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête à venir.

Cette entreprise, premier opérateur touristique breton qui fait la fierté de nos territoires est en outre leur meilleur ambassadeur à l'étranger.

Elle se caractérise principalement par la qualité de ses prestations et la haute qualification de ses équipages français. En effet, Brittany Ferries est le premier employeur de marins français, dont 80% sont bretons.

Nous avons tous un attachement de cœur à l'entreprise et à son histoire.

L'impact économique (2.2 millions de nuitées par an sur la Bretagne) ne doit pas cacher les retombées locales liées à la présence de centaines de familles qui vivent sur notre Communauté.

Les élus municipaux de la ville de Carantec apportent leur soutien total aux membres du conseil de surveillance, au directoire et à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Ils souhaitent qu'après les efforts consentis par l'entreprise et en complément des actions de la Région Bretagne et du Conseil Départemental, que l'Etat apporte un soutien financier fort et sans faille nécessaire à la pérennisation de Brittany Ferries.

Ils réaffirment enfin la nécessité de préserver cette entreprise ainsi que les emplois et rappellent que le Pays de Morlaix se bat toujours pour ne pas perdre la compagnie HOP.